

Commission de la recherche
Séance du 13 novembre 2018

Délibération n°5

Portant approbation de la création d'une discipline d'habilitation à diriger les recherches (HDR)
« Études romanes »

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L712-6-1,
Vu l'arrêté du 25 mai 2016,
Vu la liste des intitulés des doctorats et HDR approuvée par le CA le 17 novembre 2009,
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant que l'HDR a pour but de délivrer un titre qui permet de diriger les recherches et éventuellement de constituer une équipe de recherche,

Considérant qu'il a été demandé la création d'un diplôme de doctorat « Études romanes »,

Considérant qu'aux fins d'encadrer des doctorants dans cette spécialité, il convient d'entériner la création d'un champ disciplinaire intitulé « Études romanes » dans la liste des disciplines d'HDR délivrées par l'UCP,

Après en avoir délibéré, la commission de la recherche :

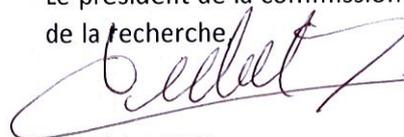
Vote

Nombre de membres en exercice : 36	Pour : 14
Nombre de membres présents : 17	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 6	Abstentions : 9
Membres absents et non représentés : 13	Non-participation : 0

Article 1^{er} : approuve la création d'une discipline d'HDR « Études romanes ».

Article dernier : La présente délibération sera transmise à la rectrice de l'académie de Versailles, Chancelière des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Le président de la commission
de la recherche



Frédéric VIDAL

Transmis au rectorat le : 13 février 2019
Publié le : 08 avril 2019